

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 1^{er} mai 2023
à 19 h 00 à la bibliothèque municipale

PRÉSENCES :

Mesdames: Hélène Durette— Mélissa Boucher-Caron—Katy
Nadeau

Messieurs: Guy Thibault—Alain Morin—Réjean Deschênes, maire

Absence : Josée Beaulieu

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement
et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des
travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire
fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'avril 2023;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a) Programme d'aide à la voirie locale – volet
entretien du réseau local – Reddition de
compte;
 - b) Remorque pour tracteur à pelouse;
 - c) Demande du Ministère des Transports -
Pont chez Guy Thibault;
8. Avis motion règlement;

9. Adoption du projet de règlement relatif aux feux extérieurs et brûlage
10. Dossier Chargée de projets :
 - a) Suivis dossiers
 - b) Programme d'aide financière PRIMA
11. Vente pour non-paiement de taxes municipales;
12. Mandat de L'Atelier Créatif;
13. Cérémonie de remise des diplômes – École secondaire de Cabano;
14. Avis motion règlement;
15. Projet de règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
16. Adoption des états financiers au 31 mars 2023;
17. Dossier eau potable – demande d'engagement d'un consultant;
18. Retour sur les différents comités;
19. Questions diverses :
 - A) Réunion spéciale;
 - B) Corporation des Hauts Sommets
 - C) Transport collectif interrégional
20. Période de question (15 minutes);
21. Levée de l'assemblée.

2023 - 070

IL EST PROPOSÉ par : Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par : Mme Mélissa Boucher-Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2023 - 071

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 6 avril soit accepté en apportant les modifications mentionnées.

COMPTES DU MOIS DE AVRIL 2023

Agro Envirolab	RI 23630469	81.41\$	6728
Avantis Coopérative (Pohénégamook)	FEC0070533	18.35\$	6729
Avantis Coopérative (Témiscouata-sur-le-Lac)	FC01597896	28.74\$	6730
Buanderie RDL	649222,651612,6 51613,652688-0	85.66\$	6731
Fond Jeunesse Témiscouata	000660	78.25\$	6732
Pierre Dupuis	1643	882.54\$	6733
Le code Ducharme	353527	109.20\$	6734
Fonds d'info. sur le territoire	202300572373	10.00\$	6735
FQM	FAC0044724	341.48\$	6736
Info Dimanche	337311	221.91\$	6737
Jacques Larochelle	70351, E 01575	3694.62\$	6738
J.A. St-Pierre	101454240	63.19\$	6739
Pièces d'auto M. Michaud	5313- 214685,5313- 214732,5313- 214903	2675.22\$	6740
Raymond chabot Grant Thornton	2691718	2874.37\$	6741
RIDT	25341,25343,253 87	641.57\$	6742
Eloïse René de Cotret	45	25.30\$	6743
Servitech inc.	41198	732.07\$	6744
SM Location	4856,5088	34.24\$	6745
Soudel	17273	1201.49\$	6746
Surplus Général Tardif	365752	112.11\$	6747
Denise Dubé	petite caisse	633.67\$	6748
Acti-Familles	Campagne financement	100\$	accessd
Salaires employés	Avril 2023	16527.72\$	accessd
Salaires conseil	Avril 2023	2650.05\$	accessd
Hydro	Bâtiments	3010.89\$	accessd
Bell	Fax	70.58\$	accessd
Ministère du Revenu du Québec	DAS avril 2023	9283.00\$	accessd
Agence du Revenu Canada	DAS avril 2023	11580.71\$	accessd
	<u>Total des dépenses</u>	57768.34 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2023, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2023 - 072

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL – REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 334 482.00\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local pour l'année civile 2022;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement (attribuables à des dépenses relatives à l'entretien d'hiver et d'été);

ATTENDU que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire.

2023 – 073

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata atteste que les dépenses pour l'exercice 2022 sont réelles.

ACHAT DE REMORQUE POUR TRACTEUR À PELOUSE

2023 – 074

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat d'une remorque en acier 25 pieds cube sur roulement pour les travaux d'entretien avec le tracteur à pelouse lorsque la remorque actuelle sera rendue inutilisable.

DEMANDE D'UN CHEMIN D'ACCÈS- PONT P-07525 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU que le Ministère des transport fera la reconstruction du pont P-07525 au-dessus du Ruisseau Sec en 2024.

ATTENDU que ce pont est sur le chemin principal de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

ATTENDU qu'un agriculteur situé près du pont loue ses terres d'un agriculteur de Pohénégamook et que c'est le seul chemin empruntable avec la machinerie agricole.

2023 – 075

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au ministère des Transports de construire un chemin de déviation.

SOUSSION RÉNOVATION CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyé à cinq soumissionnaires et que deux ont répondu ;

ATTENDU que Construction J & P Dumont a soumissionné un montant de 113 713.72\$

ATTENDU que Origine Écoconstruction Inc a soumissionné un montant de 113 257.51\$;

2023 – 076

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata octroi le contrat des travaux à Origine Écoconstruction Inc. pour la rénovation du centre des loisirs.

DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2023 – 077

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;
APPUYÉ par M Guy Thibault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité autorise Mme Eloïse René de Cotret, chargée de projets, développement et administration à déposer la demande d'aide financière PRIMA.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Madame Katy Nadeau se retire des discussions et de la décision parce qu'elle est en conflit d'intérêts avec son employeur. Le quorum est toujours constaté.

ATTENDU qu'en vertu des articles 1026 et suivants du Code Municipal que l'immeuble de Mme Lucie Blanchet et M. Martin Caron situé au 280, chemin Principal à Saint-Elzéar-de-Témiscouata sera vendu à l'enchère publique au bureau de la MRC de Témiscouata, au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101, à Témiscouata-sur-le-Lac, secteur Notre-Dame-du-Lac (Québec), G0L 1X0, le jeudi 11 mai 2023, à dix heures (10h00 a.m);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata offre à Mme Blanchet et M. Caron l'éventualité de signer une reconnaissance de dette et de payer les taxes municipales plus les intérêts et les frais encourus selon l'entente signée par les deux parties;

2023 – 078

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)
présents,

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de retirer la propriété située au 280, chemin Principal de Mme Lucie Blanchet et M. Martin Caron de la vente pour non-paiement de taxes.

Que Mme Blanchet et M. Caron doivent signer la reconnaissance de dette préparée par la directrice générale avant mercredi 3 mai 2023 à 16h30.

Que si cette entente n'est pas respectée, la municipalité se verra dans l'obligation d'entreprendre des procédures judiciaires pour la récupération de ces taxes.

MANDAT DE L'ATELIER CRÉATIF

2023 – 079

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata modifie le mandat actuel de l'Atelier Créatif en deux segments. Le premier étant la production des plans techniques et la préparation des documents d'appels d'offre. Le deuxième segment comprend l'analyse des soumissions, l'échéanciers, les recommandations ainsi que la surveillance de chantier, le contrôle de la qualité des travaux et les directives auquel la municipalité se garde le privilège de sélectionner l'entreprise de son choix.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES-ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO

2023 – 080 IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse une demande d'aide financière au comité du livre pour un montant de cent dollars (100\$) par finissants pour l'année 2023, soit un total de quatre-cent dollars (400\$).

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2023

2023 - 081 IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les états financiers au 31 mars 2023.

DOSSIER EAU POTABLE-DEMANDE D'ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT

2023 - 082 IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata engage un consultant d'une firme d'ingénieur pour faire avancer le dossier de l'eau potable auprès du Ministère.

TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (INCLUANT LE TRANSPORT EN COMMUN ET LE TRANSPORT ADAPTÉ)

ATTENDU que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) qui permet à une MRC, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard de l'un ou l'autre des domaines qui y sont prévus (notamment en matière de transport collectif de personnes) et ce, à l'égard d'une ou de plusieurs municipalités locales de son territoire;

ATTENDU que par son Règlement no 03 – 16 la MRC a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif;

ATTENDU que la MRC a appliqué l'ensemble du processus lié à une déclaration de compétence de compétence prévu au Code municipal (notamment par la transmission d'un avis d'intention à chaque municipalité locale concernée);

ATTENDU qu'avant d'adopter un règlement visant à préciser la déclaration de compétence de la MRC, cette dernière doit adopter une résolution annonçant son intention de le faire et à le transmettre à chacune des municipalités locales;

2023-083

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata est en accord avec la décision de la MRC de Témiscouata d'adopter un règlement sur sa compétence prévue par le Règlement no 03 – 16 relativement à l'ensemble du domaine du transport collectif de personnes (incluant notamment le transport en commun et le transport adapté).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 07, le maire déclare la levée de l'assemblée.
« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire